



**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2022 (18h35)
Salle du grand champ- ARDOIX**

Membres titulaires	:	55
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	52
Convocation et affichage	:	14/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Olivier DE LAGARDE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Sylvie BONNET), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Nadège COUZON (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Juanita GARDIER (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Danielle MAGAND (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Martine OLLIVIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-221 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU -
MISE EN CONFORMITE DE LA PRISE D'EAU DE BARBELLE ET DU CAPTAGE**

DE	CHAMP	DU	BOSC
ET	LANCEMENT	DE	L'ENQUETE

Rapporteur : Monsieur Denis HONORE

Les ressources en eau de la commune de Vanosc sont la source de Champs du Bosc et la prise d'eau de Barbelle.

En application des dispositions des articles L1321-7 et R1321-6 à 14 du code de la santé publique ainsi que de l'article L215-13 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de ce partage doit être établi et

transmis à la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence régionale de santé de Auvergne Rhône Alpes.

Conformément à la réglementation en vigueur et par suite de la demande de l'Agence régionale de santé, la régie intercommunale de la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, souhaite mettre en œuvre les procédures administratives de protection des ressources en eau sur la commune de Vanosc.

Afin de pouvoir exploiter ces ressources en eau, il est nécessaire de réaliser une procédure de déclaration d'utilité publique pour la mise en conformité. La régie intercommunale ouvrira une enquête parcellaire et une enquête publique préalablement à l'autorisation de prélèvement et à la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat.

VU les articles L5211-1 et L2121-7 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L1321-7 et R1321-6 à 14 du Code de la santé publique,

VU l'article L215-13 du Code de l'environnement,

VU la délibération du Conseil Communautaire numéro CC-2020-432 en date du 10 décembre 2020,

CONSIDERANT le dossier de demande d'autorisation du captage de Champ du Bosc et la prise d'eau de Barbelle réalisé par le bureau Naldéo en mars 2022.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de la source du Champ du Bosc et de la prise d'eau de Barbelle sur la commune de Vanosc,

DECIDE le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la mise en exploitation – la régularisation du captage de Champ du Bosc et de la prise d'eau de Barbelle,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'établir tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces se rapportant à cette procédure

Fait à Davézieux le : 27/06/22

Affiché le : 29/06/22

Transmis en sous-préfecture le : 27/06/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220622-33040-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET